

■ En près de 25 ans de carrière, Bertrand Romagné a connu les grandes transformations du secteur. Mais il n'a rien perdu de son envie de faire connaître la réassurance et ses apports au grand public.

BERTRAND ROMAGNÉ

Président de l'Association des professionnels de la réassurance en France (Aprel)

L'humain d'abord

Bertrand Romagné ne se prédestinait pas à l'assurance, encore moins à la réassurance. 26 ans après avoir poussé la porte des Mutuelles du Mans, il est toujours fidèle au poste. C'est en 1992 que cet ingénieur en génie civil, né au Mans, est alléché par une offre d'emploi de la mutuelle d'assurance. « Ils cherchaient un ingénieur parlant anglais et prêt à voyager partout », raconte-t-il. Fraîchement diplômé de l'École spéciale des travaux publics, il est alors recruté comme souscripteur facultative pour le département réassurance.

D'échelon en échelon

L'équipe souscription facultative qu'il dirige chez MMA Re passe ensuite dans le giron de Le Mans Re, la joint venture créée en 1999 avec le réassureur bermudien XL. Il y fait ses armes en tant que directeur de la souscription traités dommages, avant un nouveau changement... XL rachète la totalité du capital de Le Mans Re en 2003. Au sein de XL Re, Bertrand Romagné gravit encore les échelons jusqu'à occuper le poste de responsable de la souscription pour la région Emea (Europe, Moyen-Orient, Afrique). Depuis septembre 2018, Bertrand

Romagné n'opère plus sous la marque XL Catlin, mais sous celle d'Axa XL. Il dirige la région Europe et la souscription dommages à l'international de son entité dédiée à la réassurance.

Lui qui a vécu, épisode après épisode, l'implantation de XL en France, avant son rachat par le groupe Axa, regarde l'histoire avec ironie. « Aujourd'hui on assiste à un mouvement de balancier. Les assureurs qui font de la réassurance, ce n'est pas nouveau. » Afin d'ancrer son activité dans les dommages aux entreprises, Axa s'est offert le bermudien XL pour la coquette somme de 12 Md€. Les synergies entre les différentes entités ? « Pour gagner la confiance des clients, nous veillons à ce qu'il n'y ait pas de porosité entre l'activité d'assurance grands risques et la réassurance. Mais nous partageons des expertises techniques et surtout la capacité d'un grand groupe à innover », explique Bertrand Romagné.

Dans un monde sans cesse en ébullition face à l'émergence de nouveaux risques, l'innovation est clef. « C'est un univers tellement dynamique que je n'ai pas l'impression d'avoir travaillé 26 ans dans la même société ! », s'amuse-t-il. Une constance qui



LAETITIA DUARTE

SON PARCOURS

■ **Son âge**
50 ans

■ **Sa formation**
Ingénieur en génie civil ESTP [École spéciale des travaux publics]

■ **Sa fonction**
Chief executive Europe d'Axa XL Re et Chief underwriting officer P&C International Re

est aussi un atout : « Je suis bien implanté dans le paysage, les clients me connaissent... tout comme mes concurrents. Cela crée une proximité avec le marché ».

Ce père de trois enfants, âgés de 15 à 23 ans, se décrit aussi comme « très humain ». « Nous ne sommes pas que des machines financières ! » L'essentiel dans ce métier ? « Le capital, la technologie et l'humain. Je placerais même l'humain en premier », répond-il.

Les enjeux à l'Aprel

Une empathie qu'il devrait mettre à profit à la tête de l'Association des professionnels de la réassurance en France (Aprel), dont il a été élu président lors des derniers Rendez-vous de septembre à Monte-Carlo. Il succède ainsi à Denis Kessler, le patron de Scor, dont le mandat s'achève. Un symbole à l'heure du rachat de XL ? « Jusqu'ici, il n'y avait qu'un seul gros réassu-

reur français visible. Depuis que XL est passé dans le giron d'Axa, cela a changé la donne », commente-t-il.

Son ambition à la tête de l'Aprel ? « La réassurance est un beau métier, très utile, il faut le faire savoir ! Tous les boursicoteurs connaissent les grands noms comme Scor, mais le commun des mortels ne connaît pas ce secteur. Nous travaillerons aussi avec les assureurs et les pouvoirs publics afin de rendre l'industrie plus performante : par exemple, sur la protection GAP (NDLR : la différence entre pertes économiques et pertes assurées), la profession doit offrir collectivement des solutions. »

■ AURÉLIE ABADIE